



**Délégation de signature  
Assistants de Pôles**

Décision DG n°2024-10

Le Directeur,

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35,

Vu la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé,

Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et modifiant le code de la santé publique,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

VU les arrêtés du Centre National de Gestion des 4 et 24 novembre 2020 nommant Monsieur François-Jérôme AUBERT en qualité de Directeur des Centres Hospitaliers Esquirol à Limoges et La Valette à Saint-Vaury, et de l'EHPAD La Chapelaude à La Chapelle-Taillefert à compter du 1er décembre 2020,

Vu les décisions individuelles de nomination de Madame Anne-Claire AUGEREAU, de Monsieur Fabrice AVERLANT, de Madame Géraldine BARRUCHE, de Madame Clémence BONNEFOND et de Monsieur Lysandre MERLIER en qualité d'Assistants référents de Pôle,

**DÉCIDE**

### **Article 1<sup>er</sup>**

En leur qualité d'assistants référents de pôle :

**Madame Anne-Claire AUGEREAU,  
Monsieur Fabrice AVERLANT,  
Madame Géraldine BARRUCHE,  
Madame Clémence BONNEFOND,  
Monsieur Lysandre MERLIER**

Reçoivent délégation permanente de signature pour tout document lié à un dépôt de plainte au nom de l'établissement auprès des services de police et/ou de gendarmerie compétents, pour des faits dont serait victime un agent du Centre Hospitalier Esquirol relevant du pôle dont ils sont assistants référents.

La présente décision peut être communiquée aux services de police et/ou de gendarmerie compétents lors du dépôt de plainte et à tout moment de la procédure.

### **Article 2**

Cette décision prend effet au 1<sup>er</sup> mai 2024 et remplace en s'y substituant toutes les délégations précédentes relatives au même objet et concernant les mêmes personnes.

### **Article 3**

La présente décision sera notifiée aux intéressés, transmise à Monsieur le Trésorier du Centre Hospitalier Esquirol, communiquée au Conseil de surveillance et fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Haute-Vienne.

Elle sera également publiée et consultable sur les sites intranet et internet du Centre Hospitalier Esquirol.

A Limoges, le 02 mai 2024

Le Directeur,






François-Jérôme AUBERT



**ANNEXE A LA DÉCISION N°DG2024-10 du 02 mai**

**Délégation de signature relative au dépôt de plainte au nom de l'établissement  
par les Assistants référents de Pôle**

Liste des personnes habilitées à signer :

Prénom et nom	Grade	Signature et paraphe
Anne-Claire AUGEREAU	Diététicienne	 AcA
Fabrice AVERLANT	Attaché d'administration hospitalière	 FA
Géraldine BARRUCHE	Ingénieur Hospitalier	
Clémence BONNEFOND	Attaché d'administration hospitalière	 CB
Lysandre MERLIER	Attaché d'administration hospitalière	 LM

A Limoges, le 02 mai 2024

Le Directeur,

  
François-Jérôme AUBERT